

ÉCOLE DOCTORALE N° 22
Mondes anciens et médiévaux

ÉTABLISSEMENT
Sorbonne Université

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 16/10/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Philippe Jansen, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Philippe JANSEN, Université Nice Sophia Antipolis

Experts : Mme Marie-Hélène BARRIERE, ENS de Lyon
M. Jérôme GREVY, Université de Poitiers
M. Patrice MARCILLOUX, Université d'Angers - UA

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Jenny GRENOUILLEAU-RAFLIK

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN FÉVRIER 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Mondes anciens et médiévaux* (ED n°22) est fondée sur une identité scientifique forte, qui correspond au périmètre de la section 32 du CNRS, à l'exception de l'archéologie. Elle réunit des spécialistes et des doctorants de philologie, littérature, histoire, voire histoire de l'art, qui travaillent sur les périodes de l'antiquité et du Moyen Âge en Europe occidentale et dans le monde Méditerranéen et proche-oriental. La spécialisation chronologique détermine son identité.

L'ED s'appuie sur huit unités de recherche, dont trois unités mixtes de recherche (UMR) et cinq équipes d'accueil (EA). Parmi elles, trois sont aussi rattachées à deux autres ED du domaine Science humaines et sociales (SHS) : le Centre Roland Mousnier UMR 8596 (partagée avec l'ED *Histoire moderne et contemporaine*, n°188) ; l'UMR 8167 Orient et Méditerranée et l'EA 4081 Rome et ses renaissances (partagée avec l'ED *Histoire de l'Art et Archéologie*, n°124). Ces huit UR regroupent un potentiel d'encadrement de 61 enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), dont 39 assurent effectivement la direction de thèses. En 2017-2018, l'ED *Mondes anciens et médiévaux* accueille 166 doctorants.

L'ED est dirigée par un directeur entouré d'un Bureau de quatre directeurs adjoints représentant les principales disciplines abritées par l'école, et un Conseil de 24 membres. Elle dispose en propre de deux bureaux et de deux postes administratifs : une gestionnaire administrative et financière, renouvelée récemment, et une secrétaire de rédaction, qui assure la publication en ligne de la revue *Camenuae*. Son budget annuel, en diminution au cours du contrat, s'établit à environ 25 000 euros. L'ED, qui était l'une des trois écoles du secteur SHS de l'Université Paris-Sorbonne (Paris 4), entend maintenir sa spécificité au sein de la nouvelle entité Sorbonne Université, qui a mis en place de manière très récente des instances de coordination : un collège doctoral et un Institut de Formation Doctorale qui pilotent l'offre de formation transdisciplinaire et d'intérêt général, le premier assurant le suivi du parcours du doctorant depuis sa première inscription jusqu'à la soutenance.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED *Mondes anciens et médiévaux* a conformé en partie sa gouvernance aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016. Le Conseil comprend 24 membres ; l'assemblée des directeurs de recherche élit douze représentants, mais leur vote favorise traditionnellement les directeurs d'équipes, ce qui confère une position prépondérante à l'UMR 8187 Orient et Méditerranée représentée par cinq personnes. Cinq représentants sont élus par les doctorants, cinq personnalités extérieures (dont quatre femmes) représentent de hautes institutions culturelles parisiennes et des entreprises d'édition et de communication, qui peuvent contribuer à la recherche de débouchés non strictement académiques pour les doctorants. Un seul poste de représentants BIATSS (sur deux comme l'exige l'arrêté de 2016) a pu être pourvu, faute de candidature. Pour éviter que le pilotage de l'ED soit directement soumis aux orientations des UR, la Direction de l'école a mis en place un Bureau de quatre directeurs-adjoints, élus par l'assemblée des directeurs de thèses et non le Conseil, sur la base de représentation des disciplines et non des laboratoires. Cette règle de désignation semble cependant écarter les doctorants du choix de la direction, mais la visite a confirmé que cette école dispose d'une

direction équilibrée et appréciée, notamment pour son investissement et sa disponibilité. L'ED ne s'est pas dotée d'un règlement intérieur, et fonctionne plutôt sur l'acceptation consensuelle des règles.

Les huit UR associées à l'ED illustrent la complémentarité des disciplines qui contribuent à l'étude des mondes antiques et médiévaux et ont un fort rayonnement national et international ; ainsi, l'ED apporte une garantie de forte valeur scientifique aux thèses qu'elle encadre. Ces UR ont un périmètre très différent : l'UMR 8167 regroupe à elle seule près de la moitié des doctorants et 39 % des HDR. Depuis la rédaction du dossier, la configuration du périmètre est retouchée : l'EA 4080 de linguistiques et lexicographies latine et romane, qui n'inscrivait plus aucune thèse depuis 2015, faute de recrutement de rang A, a demandé son rattachement à une autre ED.

Le budget de l'école repose essentiellement sur la dotation de l'établissement, qui est calculée, pour toutes les ED, en fonction de trois paramètres principaux : nombre de doctorants inscrits, nombre d'HDR, nombre de thèses soutenues. De 2012 à 2017, la dotation évolue entre 28 570 et 23 000 € (25 000 € en 2017). Le dossier fourni ne fait pas apparaître une tendance évolutive claire, malgré la diminution forte du nombre de doctorants. L'école dispose de moyens financiers convenables au regard de ses effectifs, et elle a fait le choix de consacrer une part croissante de ce budget (64 % en 2017) pour aider financièrement les doctorants au cours de leur préparation de thèse : frais de voyages pour des colloques où ils communiquent (pour un coût moyen de 200 €), séjours de recherche ou organisation des journées d'études doctorales : les financements sont partagés entre l'ED et les UR de rattachement des doctorants. L'université prend en charge les frais de jury et, depuis un an, de publication de thèse, ce qui allège d'autant la contribution de l'ED.

Si l'ED *Mondes anciens et médiévaux* bénéficie, pour son fonctionnement, de deux postes administratifs complémentaires, la modestie des locaux qui lui sont attribués dans la Maison de la recherche (un bureau pour le directeur et un bureau pour les personnels administratifs), constitue un frein pour son attractivité. Cette insuffisance n'est pas compensée par les locaux des UR associées, qui doivent se partager trois bureaux banalisés par demi-journées en alternance. Les doctorants, qui ont accès aux différentes bibliothèques des centres de recherche, déplorent l'absence d'une salle de réunion dédiée.

Pour informer les doctorants, l'ED déploie une panoplie complémentaire de moyens de communication ; les doctorants sont informés des offres de formation et surtout des accès aux financements de thèse par liste de diffusion ; les informations institutionnelles, les comptes rendus du Conseil, sont accessibles sur les pages de l'ED du site de Sorbonne Université, en cours de restructuration par le nouvel établissement. Les doctorants reconnaissent disposer d'une bonne information dans l'ensemble, mais ont parfois des difficultés à se repérer dans son abondance ; ils recourent alors aux conseils d'orientation de la secrétaire qui les aide au montage des dossiers. Un effort pour bien informer en temps utile des doctorants qui par leur situation professionnelle, dans l'enseignement secondaire notamment, sont moins régulièrement présents aux réunions de l'ED, semble souhaitable.

Le recrutement et le suivi des doctorants sont de la responsabilité principale du Bureau de l'ED, qui apporte une garantie d'équité de traitement entre les UR et les directions de thèse ; le Bureau examine systématiquement les demandes d'inscription et siège en formation de jury pour sélectionner les candidats aux contrats doctoraux. Ce Bureau sélectionne les candidats en deux temps : pré-sélection des dossiers, sélection après audition de 20 min environ. Pour la première inscription, la mention Bien au master est exigée, un test de langue est demandé aux étudiants étrangers. Les étudiants titulaires de l'agrégation sont recrutés en priorité. La définition du sujet relève du dialogue entre le futur doctorant et son directeur de thèse. Les doctorants signent la Charte des thèses (devenue *Charte du Doctorat* depuis la mise en application de l'arrêté de mai 2016) lors de cette première inscription. Comme la plupart des ED en SHS, l'ED *Mondes anciens et médiévaux* accepte d'inscrire des thèses non financées, mais la majorité des étudiants, issus de masters de lettres, étant titulaires d'une agrégation (lettres classiques ou modernes, histoire, anglais), ils ont une garantie de ressources et d'insertion après la thèse. L'université dote l'ED de cinq à sept contrats doctoraux par an, ce qui n'est pas considérable. L'ED parvient toutefois à doubler ce chiffre certaines années, par l'obtention de contrats attribués par les programmes des LabEx et l'accueil de doctorants issus des Ecoles normales supérieures (ENS) qui peuvent bénéficier de contrats financés par leur école d'origine. Au total, un quart environ des doctorants bénéficie d'un financement spécifique de la thèse, les doctorants agrégés sont largement majoritaires. Il serait sans doute souhaitable, dans un souci d'équité, qu'au moins un contrat par an soit attribué à un doctorant qui n'a pas la garantie d'un concours de recrutement. La visite a confirmé un désengagement de la Région Ile-de-France dans le financement des thèses, et le profil des recherches est assez peu propice à l'obtention de conventions industrielles de formations par la recherche (CIFRE). La direction de l'ED aurait sans doute intérêt à explorer ces voies complémentaires de financement, pour élargir son attractivité potentielle envers des étudiants non titulaires de concours de recrutement de

l'Education Nationale. La question du seuil de financement n'apparaît pas dans le dossier et l'ED devrait jouer un rôle plus important pour suivre les recommandations de l'arrêté de 2016 qui précise que « le directeur de l'école doctorale vérifie que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant et de préparation de la thèse. ».

La participation des UR au fonctionnement de l'ED *Mondes anciens et médiévaux* apparaît équilibrée et cohérente : elles contribuent souvent à parité aux aides financières pour les doctorants et assurent l'essentiel des formations scientifiques en organisant les séminaires de spécialités auxquels les doctorants participent. L'école organise et finance deux journées doctorales par an, dont les thèmes sont définis par le Bureau. Les UR et les encadrants à trois LabEx apportent des moyens complémentaires. L'ED est principalement associée au LabEx RESMED (*Religions et Sociétés dans le Monde Méditerranéen*) qui s'articule autour de l'UMR 8167 Orient Méditerranée. Des conventions anciennes avec d'autres universités sur le site de Paris ont permis la mise en place de séminaires communs.

L'ED possède une forte attractivité internationale fondée sur des conventions anciennes, entretenues avec soin, notamment vers l'Italie : Paris-Pise pour développer les recherches doctorales sur l'antiquité ; l'école doctorale de philologie romane associant des universités françaises, italienne, espagnole, allemande et suisse, notamment. L'ED est partenaire de deux doctorats internationaux : le doctorat franco-italien « Humanisme et Renaissance » en acteur principal avec Florence, et le doctorat européen « Paris-Bonn-Florence » en acteur secondaire. 32 thèses en cours sont inscrites en cotutelle.

La mise en place du collège doctoral de Sorbonne Université est trop récente pour que l'on puisse mesurer ses effets. Les inscriptions des doctorants sont soumises à son approbation et il contribue activement à leur formation (cf *infra*).

• Encadrement et formation des doctorants

Au cours du contrat 2012-2017, la direction de l'ED *Mondes anciens et médiévaux* a mis en œuvre des procédures et des contrôles conformes aux recommandations des précédentes évaluations et aux exigences du ministère, notamment de l'arrêté du 25 mai 2016. Cette politique est mise en place de manière progressive, afin de modifier sans heurt d'anciennes traditions. Des résultats probants apparaissent dans les tableaux d'indicateurs : le taux moyen d'encadrement est passé en quatre ans de 4,6 à 3,65 doctorants par HDR, et la durée moyenne de thèse est ramenée de 5,7 ans à 5,4 ans. La position salariée d'une majorité de doctorants justifie le droit de réinscription jusqu'en 6^e année. Ces progrès demandent cependant à être confortés et la Direction de l'ED devra rester vigilante sur ces points (il reste encore marginalement des directeurs thèse qui encadrent un nombre de doctorants supérieur au maximum autorisé de dix thèses). L'augmentation récente du nombre de maîtres de conférences (MCF) titulaires de l'HDR, et une incitation à ce que tous les directeurs de thèses potentiels encadrent réellement des doctorants devraient améliorer le résultat. La politique d'« assainissement » de la situation, réalisée surtout entre 2012 et 2015, est la cause principale de la diminution forte de l'effectif, qui est passé de 230 à 166 doctorants. La direction a contraint les doctorants inscrits depuis longtemps à soutenir rapidement et a limité les nouvelles inscriptions auprès d'encadrants en charge d'un grand nombre de thèse ; cela a aussi contribué à une augmentation momentanée du nombre d'abandons (4 en 2014, soit 16 % des inscriptions de l'année correspondante). La situation est rétablie et le suivi attentif des doctorants par leur mentor se traduit au contraire par un bon équilibre entre les flux entrants et sortants, avec une grande régularité de soutenances : en 2017, 32 soutenances et 39 inscriptions.

La mise en place des comités de suivi en 2017, qui devrait conforter ces résultats, s'est révélée délicate, de l'aveu même de la direction de l'école, car elle modifiait de très anciennes habitudes fondées sur le rapport de confiance oral entre les directeurs de thèse, les doctorants et la direction de l'ED. Pour des raisons d'ordre budgétaire, le choix a été de composer ces comités de deux personnes uniquement au sein des UR partenaires de l'ED ; l'un des membres peut être un MCF, même non HDR (en fonction de ses compétences en rapport avec le thème de la thèse), ce qui est aussi un moyen de les impliquer dans l'école doctorale. L'ED pourrait sans grande difficulté élargir le vivier à d'autres enseignants-chercheurs présents sur le site de Paris. A partir de la 2^e année de thèse, le comité de suivi se prononce sur un « formulaire » présentant le sujet et s'entretient avec le doctorant sur le financement éventuel de la thèse, l'état d'avancement du travail, les difficultés rencontrées ; il rend un avis écrit mais ne se prononce pas formellement sur la poursuite de la thèse ; la décision est laissée à l'appréciation du directeur de thèse et de la direction de l'ED. La mise en place récente (2017) de cette procédure ne permet pas de tirer un bilan complet. La moitié environ des doctorants

est passée devant ces comités et la direction de l'ED estime que cela a permis de réorienter un tiers des thèses examinées pour en accélérer l'achèvement. Le dossier fourni précise que les prolongations de thèse au-delà de 4 ans sont accordées par la direction sur avis du directeur de thèse et, après 6 ans, sur production d'un état précis de l'avancement du travail. Cependant, l'articulation de ces décisions avec le Collège doctoral qui valide toute réinscription n'est pas clairement précisée. Les comités de suivi n'interviennent pas en cas de conflit entre doctorant et directeur de thèse : ceux-ci sont examinés sur demande par le Bureau de l'ED élargi à la présence des deux représentants élus des doctorants.

Lors de la première inscription, depuis 2017, chaque doctorant signe avec son directeur de recherche une convention qui fournit tous les renseignements sur le projet de thèse et définit le Plan Individuel de Formation (PIF) choisi librement par le doctorant au sein d'une offre de formation très abondante, parfois redondante, mais pas toujours adaptée à leur profil, de l'avis des intéressés. Un déficit d'une formation en langues vivantes est notamment souligné. La formation scientifique relève des UR (cf *supra*). Les formations professionnalisantes sont mutualisées par l'Institut de Formation Doctorale de Sorbonne Université, sans contribution financière de l'ED, ainsi que des formations méthodologiques transversales ; le Service commun universitaire pour l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle (SCUIOP) et le Service commun de la documentation y contribuent également, tandis que le collège doctoral, dans un souci de clarification, s'efforce de regrouper toutes ces propositions dans un document commun. Les doctorants contractuels titulaires d'un concours d'enseignement reçoivent une formation professionnelle obligatoire à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) qui assure leur validation. Pour les autres formations, l'ED se contente de valider sur production d'un justificatif de présence. Elle n'impose aucun volume horaire ou crédit ni de profil de formation. Cette confiance accordée à la responsabilité des doctorants, assortie d'une grande liberté d'organisation de l'emploi du temps, est très appréciée par les doctorants. Cette facilité accordée privilégie toutefois les doctorants qui s'orientent vers des carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le bilan de la formation acquise figure dans le portfolio des doctorants, validé en fin de formation, sans que cela constitue un critère pour l'autorisation de soutenance.

L'ED *Mondes anciens et médiévaux* prend seulement en charge deux journées d'études doctorales et une réunion de rentrée pour informer les nouveaux inscrits. Ce sont les temps forts d'animation et d'insertion des doctorants. On y présente les procédures de l'école, des institutions scientifiques et des orientations méthodologiques, ainsi qu'une réflexion sur les questions d'éthique professionnelle et scientifique ; les deux journées doctorales thématiques permettent aux doctorants de présenter des communications. Ces travaux, après relecture, sont publiés dans la revue en ligne *Cemenulae*. Les doctorants auditionnés par le comité Hcéres apprécient fortement ces journées qui leur permettent d'échanger en dehors de leur laboratoire respectif, et souhaiteraient qu'elles soient plus nombreuses. Ils prennent également une part active dans l'animation de leur école grâce à deux associations dynamiques, qui reçoivent une aide financière de l'ED. On note toutefois que ces associations réunissent les doctorants en histoire ancienne (*Antheia*.) et médiévale (*Questes*) ; les doctorants qui se spécialisent en littératures latine et médiévale semblent moins actifs et courent un risque d'isolement, qui explique des réponses contrastées aux enquêtes conduites par les étudiants eux-mêmes

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED *Mondes anciens et médiévaux* n'a pas en revanche d'association de docteurs et anciens élèves. L'association Doc'up issue de l'ancienne UPMC est peu attractive car elle n'est pas adaptée aux profils des doctorants en sciences humaines. La nécessité d'une association spécifique à l'ED n'est pas ressentie par des doctorants recrutés en majorité parmi les titulaires des concours d'enseignement. Ce profil dominant était bien représenté lors de la visite du comité Hcéres, avec quinze doctorants agrégés sur la quarantaine de présents. La plupart d'entre eux se destine à une carrière d'enseignement ou de recherche, et n'est donc pas attirée *a priori* par une diversification de l'offre de débouchés. La perspective de carrière souhaitée valorise essentiellement, à travers le diplôme du doctorat, le travail personnel de recherche en thèse. L'Université organise chaque année une remise solennelle des diplômes pour toutes les écoles doctorales et contribue à la publication des thèses dont plusieurs ont été primées.

Les doctorants bénéficient d'un accompagnement personnalisé offert par le SCUIOP pour la préparation des CV, des entretiens de recrutement, le choix des formations, etc. Des personnalités extérieures membres du Conseil présentent aussi certaines filières professionnelles (métiers des archives, édition, etc.) lors des journées de rentrée.

La direction de l'ED est confrontée à la difficulté fréquente d'un taux de réponses limité (toutefois supérieur à 50 %) aux enquêtes sur la situation des docteurs trois ans après la soutenance. Elle a donc encouragé les associations de doctorants à prendre en charge ce suivi et à procéder à des enquêtes plus complètes, dès la première année après la soutenance. Cela aboutit cependant à quelques contradictions entre les résultats, qui n'ont pu être expliquées au cours de la visite.

Les résultats d'insertion, en première lecture, apparaissent satisfaisants : les emplois précaires en contrat à durée déterminée sont rares, et les situations de recherches d'emploi ont diminué au cours du contrat (entre 25 % et 10 %). Il convient cependant de pondérer ces résultats par deux observations. D'une part, les « situations inconnues » (50 % du total des réponses calculées sur trois ans) correspondent souvent à des situations instables et à des diplômés étrangers dont la situation ne semble pas au cœur des préoccupations de l'ED. D'autre part, une proportion importante de doctorants bénéficie déjà d'une garantie professionnelle lorsqu'ils s'inscrivent en thèse ; l'insertion professionnelle n'est pas assurée par le doctorat qui est surtout un facteur de promotion ultérieure. Les titulaires de l'enseignement du 1^{er} et du second degrés, les chercheurs et les enseignants-chercheurs sont le profil dominant ; une évolution positive apparaît dans l'augmentation des contrats post-doctoraux obtenus à l'étranger. Cette analyse conduit le comité Hcéres à conseiller à la direction de l'école de développer des efforts pour sensibiliser ses doctorants à d'autres débouchés que les carrières académiques, et répondre au propre souhait des doctorants, tout en conservant, par ses réseaux et ses formations disciplinaires, une bonne capacité d'insertion dans les carrières d'enseignement et de recherche. Les doctorants apprécient la forte implication de la direction de leur ED pour résoudre les problèmes de mise en disponibilité des professeurs agrégés bénéficiaires d'un contrat doctoral. Des procédures de décharge des services d'enseignement pour les professeurs du 1^{er} et 2nd degrés sont souhaitées par la direction de l'école, mais devraient être négociés avec les rectorats concernés.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le dossier a été préparé par l'ED *Mondes anciens et médiévaux* à l'automne 2017 dans le contexte d'une université en cours de restructuration par la fusion entre Paris Sorbonne (ex Paris 4) et l'Université Pierre et Marie Curie (ex Paris 6). Cette situation d'incertitude a sans doute incité la direction de l'ED à recourir à une procédure interne d'autoévaluation rigoureuse : le dossier a été soumis au Bureau, aux doctorants élus et à l'Assemblée générale de l'école, et relu par le regard extérieur d'un membre d'une autre école doctorale. Le bilan dressé est honnête et le projet, nourri par les avis recueillis par les doctorants, acteurs effectifs au sein de leur école, se donne pour priorité de remédier aux points faibles constatés. Il entend mettre les doctorants au centre de l'école dont ils doivent être pleinement acteurs ; les priorités seront l'amélioration de l'information (notamment pour les ressources de financement), en particulier par une refonte du site qui devra être alimenté par les doctorants eux-mêmes, et l'amélioration de la formation, avec une recherche et une préparation plus actives des métiers de la fonction publique hors enseignement. Dans le contexte d'incertitudes institutionnelles, le projet de l'école fait le choix de mesures pragmatiques plutôt que de proposer des innovations en matière de formation et d'encadrement doctoral.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED *Mondes anciens et médiévaux* est une école attractive, grâce à un potentiel scientifique d'excellente réputation dans les sciences de l'antiquité et du moyen Age. Son rayonnement est international (65 doctorants d'origine étrangère) grâce à des partenariats solides. La direction de l'ED au cours des deux mandats passés, a réussi, non sans mal, à faire adopter les bonnes pratiques en matière d'encadrement et de durée des thèses, qui constituaient des points faibles, mais l'effort doit être consolidé. Le fonctionnement de l'école satisfait globalement les doctorants, malgré des points perfectibles en termes d'information et d'offre de formation mieux adaptée à leurs profils. Le projet est centré sur la volonté de placer les doctorants en acteurs centraux du dispositif ; cela doit être encouragé.

- **Points forts**

- Adossement scientifique de grande réputation, qui fonde l'attractivité de l'école.
- Disponibilité et réactivité de la Direction de l'ED dans le suivi des doctorants.
- Bonne insertion des doctorants dans la vie de leur ED.
- Progrès des pratiques d'encadrement et de suivi, conformes aux arrêtés ministériels.

- **Points faibles**

- Moyens limités en termes de locaux et de financement.
- Un manque d'outils de pilotage individualisé de la formation doctorale, dans laquelle les doctorants s'orientent avec difficulté, et parfois mal adaptée à leur orientation de recherche.
- Ouverture insuffisante aux débouchés professionnels non académiques.

RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les pistes de réflexion suivantes :

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

L'école doctorale *Mondes anciens et médiévaux* fonde sa réputation dans les sciences de l'antiquité et du Moyen Age sur un modèle traditionnel aux sciences humaines en vigueur dans l'ancienne Paris Sorbonne. Désormais intégrée à une université pluridisciplinaire à dominante scientifique, la direction de l'ED devrait veiller, dans le dialogue de gestion au sein de son nouvel établissement, à renforcer l'efficacité des procédures d'encadrement et de suivi de ses doctorants et à jouer de la complémentarité des formations proposées par divers services de l'université pour sensibiliser les doctorants à des débouchés de carrières non universitaires. Sans remettre en cause le principe du libre choix du parcours de formation, très apprécié des doctorants, il conviendrait de mettre en place un système plus incitatif pour suivre des formations de première utilité (sur l'éthique et l'intégrité scientifique par exemple).

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Pour conserver le potentiel scientifique notable de cette ED, l'établissement devrait mieux adapter l'offre de formation aux orientations spécifiques des doctorants en sciences humaines.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Institut de Formation Doctorale
0144274293

21 rue de l'école de médecine
Boîte courrier 1517
muriel.umbhauer@sorbonne-
universite.fr

sorbonne-universite.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Paris, le 09 juillet 2018

Objet : Réponse au rapport du comité de visite du HCERES, ED 22 - Mondes anciens et médiévaux

Monsieur le Directeur,

Sorbonne Université remercie le comité de visite du travail effectué et de la qualité des échanges. Elle constate avec satisfaction que le comité reconnaît la richesse et la qualité de l'adossment scientifique de cette École Doctorale qui contribuent à son rayonnement national et international.

Sorbonne Université prend bonne note des points à améliorer. Elle sera attentive à faire évoluer l'offre de formation proposée par le collège doctoral afin qu'elle réponde au mieux aux besoins des doctorants. Dans la mesure de ses moyens, elle mettra à disposition des locaux dédiés pour les doctorants et permettant le travail collaboratif. Il est également prévu qu'une Charte du Doctorat renouvelée soit mise en application en 2019.

Jean Chambaz
Président

